

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 janvier 2012
(convocation du 9 janvier 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Service public de l'Assainissement - Projet MAGEST - Convention - Accord de consortium - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), les EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) Garonne, Dordogne, Estuaire, l'UB1(l'Université de Bordeaux), le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l'IFREMER (Institut de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, le CNPE du Blayais (Centre National de Production d'Electricité) et l'ADERA (Association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine) ont signé en 2007 un accord de consortium déterminant les modalités de coopération pour le financement et l'exploitation du Réseau MAGEST (MAREL Gironde ESTuaire) pour les années 2007 à 2010. Ces derniers ont souhaité renouveler ce programme pour une période de trois ans et ont souhaité associer à leurs démarches de nouveaux partenaires tels que le CEMAGREF (Institut de Recherche pour l'Ingénierie de l'Agriculture et l'Environnement) et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le premier objectif de la reconduite du Réseau MAGEST est de continuer à documenter les bases de données de l'Estuaire de la Gironde qui permettent la description à haute résolution temporelle :

- des processus hydrodynamiques et sédimentaires (dynamique du bouchon vaseux) ;
- des conditions physico-chimiques qui déterminent l'oxydation de la matière organique, le taux d'oxygénation des eaux, et la solubilisation des métaux, dont le Cadmium (Cd) ;
- des conditions environnementales qui contrôlent la dynamique des chaînes primaires et des populations biologiques (survie, croissance et migrations) dans l'estuaire de la Gironde.

Le Réseau MAGEST contribue également à surveiller des épisodes critiques (événements climatiques exceptionnels, crues, orages ; pollution accidentelle ; accident hydraulique ; désoxygénation des eaux estivales, etc...) ainsi que les pollutions chroniques (Cd, rejets urbains) ou encore l'impact régional du changement climatique (intrusion marine, modification des débits).

Enfin, grâce à l'ensemble des informations acquises, les partenaires disposent d'un outil d'aide à la définition et au contrôle des politiques de gestions de l'estuaire de la Gironde et des bassins versants amont de la Dordogne et de la Garonne. Il s'agit en particulier de répondre aux problématiques concernant :

- les cycles et teneurs en oxygène (en temps réel) pour :
 - la gestion du soutien d'été de la Garonne
 - l'atteinte du bon état dans le cadre de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau)
 - la gestion des rejets des effluents de la Cub
 - une meilleure prise en compte des besoins des poissons et de la vie biologique en général
- les cycles et évolution des matières en suspension pour :
 - le bilan des flux de Matières En Suspensions (MES) (apports des bassins versants/expulsion et volume du bouchon vaseux)
 - l'évaluation du colmatage des fonds du fait de la remontée du bouchon vaseux
 - la gestion des dragages du bassin à flot et des immersions (chenal de navigation, ouvrages portuaires, bassins à flot...)
 - la gestion des prises d'eau des industriels de la Cub en Garonne
 - la gestion de la baignade à l'aval de la Dordogne
 - le suivi des dispositions du SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Estuaire concernant le bouchon vaseux
- les cycles et évolution de la salinité pour :
 - la gestion des dragages et des immersions (plan de gestion des sédiments)

Et enfin, le suivi des paramètres de base à long terme dans la perspective du suivi du réchauffement climatique.

Les stations automatisées permettent la mesure en continu de paramètres physico-chimiques de base des masses d'eau : température, salinité, turbidité et oxygène dissous. Le choix des stations et des paramètres acquis pourront évoluer au cours du temps en fonction des besoins exprimés par les partenaires.

A partir de l'été 2011, l'unité mixte de recherche en "Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux" (EPOC) a mis en place une station de mesure de la turbidité en période d'été à Cadillac pour suivre la remontée du bouchon vaseux dans la Garonne amont. A terme, le réseau devrait être complété par une station à l'embouchure de l'estuaire (Verdon) pour suivre l'expulsion du bouchon vaseux (conformément aux dispositions de l'annexe 1 de l'accord de consortium).

Il vous est proposé que la Communauté urbaine de Bordeaux devienne un nouveau partenaire de l'accord de consortium à la date du conseil communautaire. La participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux sera de 5 500 € par an. Dans le cadre de cette nouvelle intégration, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à verser à l'ADERA, à la date de signature de l'accord de consortium et de la convention, une participation spéciale de 6000 € TTC à la signature de la convention ci-jointe.

Cette participation a pour but de financer l'acquisition de capteurs optiques (optodes) sont installés à la station automatisée de mesures de Bordeaux, afin de sécuriser et fiabiliser la mesure d'oxygène dissous au droit de l'agglomération bordelaise.

La participation totale de la Communauté urbaine représente 3 versements de 5 500 € et un versement de 6000 € (participation spéciale à la signature de la convention ci-jointe) soit un total de 22 500 €.

Les partenaires pourront utiliser librement les données et les résultats de recherche pour la réalisation de leurs missions d'intérêt général.

Les partenaires auront un droit d'accès à l'ensemble des données ainsi qu'à la base de données. Ce droit d'accès est consenti aux partenaires à titre gratuit.

Les partenaires ont vocation à signer un accord de consortium lequel confie à l'un de ses membres, l'Association pour le développement de l'enseignement et de recherche auprès des universités, centre de recherche et des entreprises d'Aquitaine (ADERA), le rôle "d'ensemblier financier".

A ce titre, l'ADERA sollicite "les partenaires financeurs" et perçoit les fonds (conformément aux dispositions de l'annexe 2 de l'accord de consortium) soutenant la réalisation du programme. Les parties acceptent que l'ADERA négocie et signe les conventions bipartites avec les partenaires financeurs précisant les modalités de financement de l'action. C'est dans cette perspective que s'inscrit la convention ci-jointe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence de la Communauté urbaine de Bordeaux en matière d'assainissement,

VU la directive cadre sur l'Eau,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- L'intérêt de la Communauté urbaine de Bordeaux à participer au programme "MAGEST" qui lui permettra de connaître la qualité du milieu en temps réel.

DECIDE

Article 1: d'accorder une subvention au programme "MAGEST", soit 5 500€ par an pendant 3 ans ainsi qu'une participation spéciale de 6 000 € à la signature de la convention (soit un montant total de 22 500 €).

Article 2: d'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'ensemble des parties, le projet d'accord de consortium ci-joint,

Article 3: d'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'ADERA, la convention financière ci-jointe,

Article 4: la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal, chapitre 67-Fonction 8110 – Compte 6745 – CRB TE 00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 FÉVRIER 2012

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2012

M. JEAN-PIERRE TURON